


[Se connecter](#) [S'enregistrer](#)

[Accueil](#) [Sitemap](#) [Contact](#) [Impre](#)

[Accueil](#) [PMA](#) [Campagne 2014](#) [News](#) [Forum ASDS](#) [Nos Rivières](#) **Seloncourt**

olidaire

[Accueil](#) [Le Bâtiment Peronne](#) [Police municipale](#) [Changer de paradigme](#) [Groupe pistes cyclables](#) [Halte aux](#)

[Centre ville](#) [Le conseil dans la presse](#) [Mediatheque en ligne](#) [Intermarché](#) [L'usage du Vélo](#) [L'eau et PMA](#) [Transition énergétique](#)

[Je suis Charlie](#) [La Patriote](#)

[Home](#) > [Accueil](#) > EAU PMA-VEOLIA EAU PMA-VEOLIA **Renouvellement du contrat**

pas abuser par le lobby de l'eau. Nous avons raison de nous inquiéter Les bénéfices de l'eau ne reviendront pas dans

A.

naire de PMA a tout fait pour maintenir les intérêts de Véolia au détriment de l'intérêt public.

ous exprimer plus longuement pour étaler notre déception. Vous trouverez ci-dessous les articles de presse parus à ce sujet

blicain) et surtout l'article prémonitoire de Christian Toitot, paru dans le Pouissance 29 de décembre 2014 qui, bien qu'écrit

munauté du 12 décembre, est parfaitement en accord avec l'ambiance de celui-ci, et l'esprit des articles que lui consacre l

eau à PMA : quand l'avocat se fait procureur ! Page 20 - PUISSANCE 29- N°111 DÉCEMBRE 2014

montbeliard.fr/uploads/tx_dklikbddatomes/p29-n111-decembre-2014.pdf

lent d'agglomération, doit à double titre défendre ses administrés mécontents du service de l'eau et de l'assainissement. L'

net, mais elle est chère et les tuyaux sont troués. De plus le contrat signé en leur nom en 1992, induit un surcoût et sa lég

Victimes depuis 22 ans, ils comptent sur leur Président-avocat pour restaurer leurs droits.

Une action en justice les expose au paiement d'une énorme indemnité. Il brandit des chiffres et conseille d'abandonner de

payer, les privant ainsi de tout espoir. Il leur dit : « Je ne peux vous défendre car la pénalité réclamée est trop forte ». Les

« Bien heureux que nous ne risquions pas la peine capitale, avec ce défenseur on n'aurait plus qu'à se pendre ». L'avoca

gers ne sont pas coupables, et ne méritent pas de double peine : avoir trop payé longtemps, et devoir encore payer pour n

e. Il oublie que ce sont eux les victimes, et qu'à ce titre, ils pourraient demander réparation du préjudice subi.

s de l'agglomération sont usagers de l'eau, et tous ont soif de justice et d'équité. Ils voient leur Président se muer d'avocat

leur, les menaçant de représailles démesurées. D'autres avocats, dans d'autres villes – plus de 300 en France depuis 10 a

entreprise d'un retour en gestion publique.

de la majorité actuelle ont mal fait il y a 20 ans, d'autres doivent le réparer aujourd'hui.

ne vision claire du but à atteindre, une volonté forte et indépendante des lobbys.

ompter la justice, l'équité, l'intérêt général et la défense des services publics.

EST REPUBLICAIN. 14 /12/2014 **La confusion des genres** « Choqué ». Martial Bourquin s'est dit choqué, lundi soir, lors

ration. On comprend que l'abandon du retour en régie et la poursuite du contrat d'affermage de l'eau avec Veolia bouleversent

En le fond, le sénateur-maire d'Audincourt et ses collègues, élus ou non sous l'ancienne mandature, estiment cette nouvelle

re à l'intérêt des usagers » (notre précédente édition) et l'analysent comme une régression.

me du débat les a, semble-t-il, heurtés. Passons sur le reproche – récurrent des deux côtés – de ne pas être associé a priori

de bonne guerre. Non, là il s'agit d'une première : c'est l'intervention, au sein des débats, de la directrice générale des serv

et, qui a choqué. Dans les dossiers techniques – comme l'est indubitablement celui de l'eau –, les explications fournies en

ctionnaires ne sont pas rares. Lundi soir, les précisions apportées étaient certes importantes et nécessaires mais

, comment dire, d'un certain enthousiasme pour la proposition du président de l'agglomération de reconduire le contrat avec Veolia

ien qu'aux élus de donner un avis », rappelle, fort du suffrage des urnes, Martial Bourquin.

vélatrice. Car au-delà de la confusion des genres, elle révèle surtout la difficulté de la droite à assumer une décision, pour

uisse être, somme toute politique. Cachée sous les oripeaux de l'objectivité et du bon sens, elle n'en reste pas moins un ch

e qui n'est pas un gros mot.

AC

AIN 12 et 13/12/2014 à 21:31 Vu 2819 fois Pays de Montbéliard : L'eau à « contre- courant » Les élus de l'agglomération ont décidé

contrat avec Véolia. Contrepartie : l'entreprise abandonne les 95 millions d'euros, qu'elle réclamait. Au 1er janvier, l'eau de

s le m³

ente mandature (socialiste), Charles Demouge se faisait souvent l'avocat de Véolia. Là, l'entreprise en a trouvé un vrai ! ».

veau président de l'agglomération, l'UMP Marcel Bonnot, maître du barreau dans le civil. Si on laisse la précédente

responsabilité de l'opposition, il est certain que la tête de PMA (Pays de Montbéliard agglomération) a très fortement plaidé

soir, concernant l'ultrasensible et polémique dossier de la gestion de l'eau. Deux leitmotivs dans sa bouche : la décision

ouvelle majorité de droite -à savoir la poursuite du contrat avec Véolia- ne tient qu'à des données objectives, « et non à un

conde antienne : on ne peut pas badiner avec un contentieux susceptible de coûter 95 millions d'euros à la collectivité.

: poussée par l'association des Usagers de l'eau, ulcérés du prix exorbitant de cette dernière dans l'agglomération, la gauche alors

le en 2011 de baisser, unilatéralement, de 23 centimes d'euros le prix de m³ d'eau. Véolia, délégataire de service public de

pas. La multinationale aime encore moins la suite : le vote, fin 2013, qui acte un retour en régie publique de la gestion de l'e

2015. Une décision présentée comme historique. S'estimant lésée, l'entreprise engage alors un bras de fer judiciaire et

ntentieux confondus, 95 millions d'euros au titre de préjudice. Sacrifice et confiance « J'ai pris connaissance de ce dossier

d'âme, froidement, sans a priori », affirme Marcel Bonnot. Or, très vite, il estime que le risque de devoir mettre -très large

est réel. Il découvre aussi (nos précédentes éditions) qu'une des sociétés d'expertise SP 2 000 empêchée par Véolia d'av

de cette dernière- n'a pas disposé de tous les éléments pour préconiser un retour en régie publique sans risque. Au passa

ngue présentation qu'il fait, prend soin de « charger » le cabinet d'expertise plutôt que la décision de ses collègues (de ga

a tranché et surtout il a négocié. Contre l'abandon du contentieux et de la totalité des sommes réclamées, Véolia redevien

légataire du réseau d'eau et d'assainissement. L'entreprise s'engage par ailleurs à financer des travaux sur le réseau à ha

euros (sur les 38 HT à réaliser). Cerise sur le gâteau : la baisse du prix de l'eau de 2011 est avalisée par Véolia, qui conse

baisse supplémentaire de 0.10 centimes d'euros par m³ au 1er janvier prochain. « À ce moment-là, le m³ sera à 3,54 centim

près la moyenne régionale », se réjouit la directrice des services.

passer la pilule auprès de l'opposition, qui dénonce, exemples de retour en régie publique dans plusieurs villes de France

« une décision qui va à contre-courant de l'histoire ». Nombreux sont ceux qui s'indignent de voir l'agglo « céder au chant

ge à l'argent bien sûr, s'entend mais aussi à l'emploi. « Si avec le cadeau que vous faites à Véolia, les 19 salariés (dont le

) ne sont repris, ce serait vraiment dégueulasse », lâche, très remonté, le sénateur-maire (PS) Martial Bourquin. « Cette

beaucoup d'argent sur le dos des contribuables et va continuer à s'en mettre plein les poches », s'indigne l'élue communiste

Châtel. « Vous sacrifiez l'intérêt du Pays de Montbéliard ». « Comment peut-on faire confiance à une société qui fait du

oi, n'ouvre pas ses comptes, n'entretient pas les réseaux depuis vingt ans ? », s'interroge Christian Toitot (Seloncourt).

s, l'abandon du retour en régie publique et la poursuite du contrat avec Véolia ont été votés par 44 voix pour et 23 contre (t

ne s'arrête pas là : sur le modèle des class actions américaines, les Usagers de l'eau vont porter plainte contre le toujours

es tarifs jugés abusifs.

AC Nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter Voici la lettre de Jean Jacques Carillon, Président de l'association

qui alerte tous les élus des comunes de PMA sur la gravité de la situation quant à la gestion du retour de l'eau dans le dom

embre 2014 Monsieur Jean Jacques CARILLON,

sociation des Usagers de l'eau

5350 MANDEURE

Messieurs les Maires, Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux des 29 communes du Pays de Montbéliard

Messieurs,

aujourd'hui vous alerter personnellement sur la gravité de la situation concernant une possible remise en cause du retour e

l'eau et de l'assainissement.

sons à chaque élu qui garde la responsabilité, sous l'autorité du maire, de l'importante question de l'eau, même si celle-ci a

l'agglomération du 15 novembre 2013 a **très majoritairement voté** le retour en régie de la gestion de l'eau et de

pour février 2015.

avisés concordantes, le retour en régie simple apparaissait comme la solution **la plus avantageuse pour les usagers** - l

é des réseaux d'eau - l'amélioration nécessaire et indispensable du réseau d'assainissement.

e pas cette décision et avance des arguments de nature à faire peur aux élus et à la population. Le mensonge annoncé pa

emnit  de rupture du contrat   hauteur de 95 millions d'euros est une v ritable arnaque qui ne repose sur aucune r alit .

est devenu caduque en f vrier 2015 de par la loi et les expertises ont conclu unanimement   la cl ture des amortissements c

n cours.

our en régie par le Président de l'Agglomération et par les élus siégeant dans cette instance constituerait **un recul inaccep**

eler que des villes de toute tendance politique ont déjà décidé du retour en régie comme Paris, Nice, Grenoble, Castres, e

e association engage une procédure auprès du Tribunal civil, avec la participation de plusieurs usagers invités à porter pla

ncernant l'illégalité du contrat en cours et par extension l'illégalité du prix de l'eau. Prix très supérieur aux agglomérations,

qui a maintenu sa gestion en régie.

el à votre responsabilité citoyenne afin de maintenir la décision du retour en régie dans l'intérêt de vos concitoyens et de l'i

cions de votre soutien et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Elu(e)s, à l'expression de nos respectueuses

RILLON Président de l'Association des Usagers de l'eau

sujet du retour de la gestion de l'eau sous le domaine public Quelques indices sur les budgets de PMA laissent planer

té de l'actuelle équipe dirigeante de poursuivre la démarche engagée par Moscovici depuis 2011.

Montbéliard est l'une des agglomérations de l'est de la France où le prix de l'eau est le plus cher, compris entre 3€ et 3,40€ du

contrat, signé il y a 20 ans avec Veolia, assurait aux usagers un prix de l'eau identique à celui de la ville voisine de Besançon

de gestion publique. Mais aujourd'hui, «l'écart est maintenant de 1€ du mètre cube entre les deux villes».

dans l'agglomération de Montbéliard, les dirigeants de Véolia voient là une possibilité de retour en arrière. La présence d'un

aux commissions PMA ne laissent planer aucun doute.

sont en route pour que les intérêts privés soient maintenus au frais des usagers et des contribuables. Ne nous lais

pour le maintien du retour de la gestion de l'eau par PMA Après le changement de majorité à PMA, le groupe SDS

maintien de la décision de PMA de reprendre la gestion de l'eau à VEOLIA pour revenir à une gestion par le domaine public.

s se rappellent de l'attachement du groupe SDS à cette décision. Son association, l'ASDS, avait organisé un conférence su

amment par la présence de Danielle Mitterand.

donc proposé une motion à faire valider au conseil municipal.

e déposé dans les délais, n'a pas été présenté au CM d'Avril. Le groupe SDS a accepté le report au CM du mois de MAI, la

rité municipale de réfléchir sur le sujet.

posée à l'ordre du jour du CM de mai 2014, il s'agit de la délibération numéro 12.

atre, cette délibération fut retirée autoritairement par Madame le Maire en argumentant qu'elle manquait d'information.

a délibération:

FRANÇAISE DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'HERIMONCOURT

ELONCOURT 25230

Liste des délibérations du Conseil Municipal

mai 2014 à 18h30

quatorzele **vingt-sept**le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie de

2

le des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de

N Irène, MAIRE

rdinaire du mois de mai**NOTA**Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 mai 2014 et que le nombre des membres en exercice est de 29.Exéc

-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire

avant donné procuration

ouvert la séance et fait l'appel nominal, il §st procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code

lectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

.....a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N - RETOUR EN REGIE PUBLIQUE DE L'EAU

e expose que Monsieur TOITOT, au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire, a déposé une motion pour

ublique de l'eau

suivant : « MOTION - RETOUR EN REGIE PUBLIQUE DE L'EAU

mental à l'eau potable et à l'assainissement découle du droit à un niveau de vie suffisant et qu'il est inextricablement lié au dr

anté physique et mentale susceptible d'être atteint, ainsi qu'au droit à la vie et à la dignité" - Conseil des droits de l'homme.

commun. Avec l'assainissement, le droit à l'eau est reconnu, depuis 2010 par les Nations Unies, comme un droit fondame

onc le devoir de fournir une eau de qualité au meilleur prix pour garantir la plus grande accessibilité pour tous.

ce principe est, pour le conseil municipal de Seloncourt, un acte fort. Il signe notre attachement aux valeurs de partage et de

ation adoptée en novembre 2013, la grande majorité des élus de Pays de Montbéliard Agglomération a voté le retour en ré

de l'eau potable et de l'assainissement. Des études très précises ont montré que le passage en février 2015 à un régime

onomie financière permettra à la fois de réduire le prix payé par les familles de notre agglomération, mais aussi de retrouver

issements importantes pour maintenir et faire évoluer notre réseau d'assainissement.

delà des considérations économiques de gestion. Il affirme le principe de non-marchandisation des biens communs pour

du citoyen et de la collectivité.

qu'un nouvel exécutif vient d'être installé à la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, le conseil municipal

son attachement au retour en régie publique du service de l'eau potable et de l'assainissement de l'Agglomération, et app

on la nouvelle assemblée de PMA à maintenir la décision prise, à la préserver et à la mettre en œuvre dans l'intérêt de nos

invite le Conseil Municipal à délibérer.

en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme a

érations.

7 mai 2014 Le Maire

(-7232-), (), [Réalisé avec Contrexx® Software](#) Mise à jour:11.01.2015